



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Realisation de travaux de reconnaissance sur l'île de la Barthelasse à Avignon (84) dans le cadre d'un projet de création de barrière hydraulique

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SUEZ EAU FRANCE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

41003460702983

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TAHAR

Prénom(s)

IBRAHIM

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE)., 17A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la réalisation de travaux de reconnaissance sur l'île de la Barthelasse à Avignon (84) dans le cadre d'un futur projet de recharge maîtrisée de la nappe alluviale du Rhône. Les travaux de reconnaissance comprendront la réalisation de 4 piézomètres (Pz1 à Pz4) de 15 m de profondeur, des sondages à la pelle mécanique jusqu'à 3,5 m, la création d'un bassin d'infiltration (BI) de 1000 m² et de 1 m de profondeur, et la réalisation de 4 essais d'infiltration d'une durée d'une semaine chacun, à un débit maximal de 400 m³/h dans 3 casiers Girardon (CG1, CG2 et CG3) et dans le bassin BI. Les surfaces des casiers Girardon sont d'environ 2500 m² (CG1), 7400 m² (CG2) et 8100 m² (CG3). Les essais d'infiltration nécessiteront la mise en place d'un dispositif d'injection comprenant une prise d'eau sur la lône source (plan d'eau du parc des libertés), un réseau de tuyauteries, un débitmètre et un groupe électrogène. La prise d'eau sera constituée d'un ensemble de flottaison équipée d'une pompe d'une capacité de 400 m³/h. Les canalisations seront composées de tuyaux souples et de conduites en acier galvanisé de diamètre 250 mm sur un linéaire maximal d'environ 450 m. Un suivi qualitatif (mesure en continu de la température et de la conductivité, analyses

4.2 Objectifs du projet

L'alimentation en eau potable (AEP) du syndicat Rhône Ventoux (SRV) repose exclusivement sur l'exploitation des eaux souterraines (alluvions du Rhône, miocène, sables blancs et ocres, aquifères superficiels locaux) alimentant 11 unités de distribution (UDI). En 2025, les volumes prélevés ont atteint 13,5 millions de m³. L'UDI de la Jouve, composée de 3 champs captants (La Jouve, La Barthelasse et La Motte) exploitant la nappe alluviale du Rhône, assure près de 75 % de la production du territoire. Pour sécuriser cette ressource principale face aux risques de pollution du Rhône, SUEZ et le syndicat Rhône Ventoux souhaitent mettre en œuvre un projet de recharge maîtrisée de la nappe, destinée à créer une barrière hydraulique entre le Rhône et les captages AEP du syndicat. Le dispositif sera activé de manière ponctuelle et uniquement en cas de pollution sur le Rhône. La réalisation d'un tel projet nécessite au préalable une étude de dimensionnement intégrant des travaux de reconnaissance et une phase de test sur les zones envisagées pour la réalimentation. Le programme de reconnaissance, objet de la présente demande d'examen cas par cas, visera à préciser la lithologie, évaluer la capacité d'infiltration des sols et l'incidence de la réalimentation sur les eaux souterraines et superficielles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en : - La réalisation de 4 piezometres d'une profondeur previsionnelle de 15 m ; - La réalisation de 24 sondages a la pelle mecanique de 3,5 m de profondeur ; - Le creusement d'un bassin d'infiltration de 1000 m² sur 1 metre de profondeur - les terres excavees seront entreposees temporairement a proximite du bassin, representant une surface de remblais dans le lit majeur du Rhone de +/- 1000 m² ; - La mise en place d'un systeme de flottaison equipe d'une pompe d'une capacite de 400 m³/h dans la lone source; - La mise en place de canalisation de la pompe jusqu'au differents casiers Girardon et bassin. Le lineaire sera compose de tuyaux souples et de conduites en acier galvanise de diametre 250 mm pour une longueur maximale d'environ 450 m. La premiere moitie sera fixe pour les 4 essais et le reste du lineaire sera deplace vers chaque zone de test (CG1, CG2, CG3 et BI) ; - La réalisation de 4 essais d'infiltration d'une duree d'une semaine chacun au debit maximal de 400 m³/h dans les trois casiers Girardon et dans le bassin d'infiltration ; - La mise en place d'un reseau de suivi en continu de niveaux d'eaux souterraines et superficielles pendant toute la duree des essais.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il n'y a pas de phase d'exploitation, la demande portant uniquement sur la réalisation de travaux de reconnaissance. Chaque sondage a la pelle mecanique fera l'objet d'un relevé lithologique detaille, puis sera immediatement remblaye, avec une attention particuliere portee sur l'ordre de remise en place des terrains. De meme, le bassin d'infiltration sera remblaye apres les essais d'infiltration, avec la meme attention portee a la remise en place des terrains. A l'issue des essais, l'ensemble du dispositif d'injection (pompe, tuyauterie, groupe electrogene ...) sera entierement demonte. Seuls les 4 piezometres seront conserves. Ces derniers seront securises et fermes par un capot de protection metallique cadenassee et scelle dans une margelle beton.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 1.2.1.0 de la nomenclature IOTA. La prise d'eau dans la lone au debit de 400 m³/h represente plus 5 % du debit d'alimentation de la lone estime entre 2165 et 9440 m³/h en hautes eaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Creation d'un bassin de realimentation Mise en place de canalisation Dispositif de pompage dans la lone et d'injection dans la nappe Duree des essais d'infiltration	(1000, m²) (450, m) (400, m³/h) (4, semaine)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II « Le Rhone » n° 930012343
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prevention des Risques d'Inondation (PPRI) du Rhone - Avignon, Le Pontet, Sorgues Avignon
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuve le 20 juin 2023
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Les travaux de reconnaissance sont situes en partie dans les perimetres de protection rapprochee et eloignee des champs captants de la Motte et de la Barthelasse. (cf. annexe)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situe dans la zone Natura 2000 « Le Rhone aval » n° FR9301590
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera des prelevements d'eau temporaires dans le plan d'eau du parc des libertes au debit maximal de 400 m3/h. Le plan d'eau est alimente par la nappe et par les eaux superficielles au debit de 2165 a 9440 m3/h. Ce debit sera temporairement augmente par le pompage qui creera une zone d'appel. En l'absence totale de realimentation, les pompages entraineraient une baisse
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les essais d'infiltration ont pour objectif de determiner l'incidence de l'injection sur la nappe. La recharge entrainera localement une hausse du niveau de la nappe au droit de la zone d'injection et une augmentation de l'alimentation de la nappe. Il est attendu une hausse de quelques centimetres a quelques decimetres des niveaux piezometriques de la nappe des alluvions du Rhone.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les terres excavees (sondages a la pelle et bassin) seront remises en place.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet vise a terme a proteger la nappe alluviale du Rhone exploitee pour l'usage eau potable par les champs captants de La Motte et de le Barthelasse. il s'inscrit dans le cadre du contrat de DSP entre SUEZ et le Syndicat Rhone Ventoux. Lors des travaux toutes les mesures necessaires seront prises pour eviter tout impact sur les captages AEP. Dans le cadre du dossier d'autorisation
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'emprise des travaux est situee au droit d'une zone exempte de vegetation: terrains nus et recouverts de sol naturel (terre et galets). Les casiers sont par ailleurs griffes en surface tous les ans par la CNR. Le pompage est situe hors des zones de reserves temporaires de peches. Aucune espece protegee dans le plan d'eau. Le dispositif de pompage sera adapte pour empecher que
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet est situe dans la zone Natura 2000 « Le Rhone aval » referencee sous l'identifiant FR9301590. L'emprise des travaux est situee au droit d'une zone exempte de vegetation: terrains nus et recouverts de sol naturel (terre et galets). Les casiers sont par ailleurs griffes en surface tous les ans par la CNR. L'incidence des travaux sera reduite voir nulle sur le site Natura 2000. Une notice d'evaluation des incidences simplifiees Natura 2000 sera
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Projet temporaire - occupation provisoire du sol
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : PPRI du Rhone - Avignon, Le Pontet, Sorgues Le projet est situe en zone rouge. L'entreposage des terres excavees lors de la realisation du bassin (surface +/- 1 000 m²) pourra constituer un obstacle temporaire dont l'incidence sera tres limitee : bassin remblaye rapidement apres l'essai d'infiltration avec les terres excavees et le bassin constituera une zone tampon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le groupe electrogene necessaire au fonctionnement de la pompe pourra etre source de bruit. Un GE a faible emission sonore sera privilegie. Les habitations les plus proches sont situees a 635 m.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lors de l'installation du dispositif de pompage sur la lone, toutes les mesures possibles de salubrité et de sécurité seront prises afin de limiter au maximum l'impact des travaux sur le site et son environnement. Durant les travaux de terrassement et de foration toutes les précautions seront prises afin de limiter tout déversement de pollution dans le milieu naturel : -Les bidons d'essence et d'hydrocarbures seront stockés dans des bacs de rétention en cas de fuite ; -Seuls des matériaux inertes et respectant les normes de l'eau potable seront utilisés pour les travaux ; -Les véhicules thermiques seront garés à l'extérieur du site exceptés ceux nécessaires à la réalisation des travaux (foreuse, pelle mécanique, camion benne). Les mesures prises pendant la phase travaux garantiront des incidences limitées sur les eaux souterraines et les eaux superficielles et le milieu naturel. Par ailleurs, afin d'éviter tout risque d'infiltration directe d'eaux de ruissellement vers la nappe, les piezomètres seront équipés selon les règles de l'art : cimentation annulaire en tête, margelle bétonnée en surface, capot équipé d'un cadenas, tube PVC fermé d'un bouchon étanche. L'ensemble des travaux (terrassement, forages, essais) seront suivis par un chef de chantier et par le pétitionnaire pour assurer leur bonne mise en œuvre et le respect de l'environnement. Au cours des essais, un suivi qualitatif (mesure en continu de la température et de la conductivité, ainsi que réalisation d'analyses physico-chimiques) et quantitatif (mesure en continu des niveaux d'eau) des eaux souterraines et de surface sera mis en œuvre. À l'issue des travaux de reconnaissance, le site sera remis en état conformément à son état initial. Aucun impact résiduel notable ne sera observé.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux de reconnaissance visent à valider la faisabilité d'un projet futur visant à sécuriser la ressource en eau potable prioritaire du syndicat Rhone Ventoux par la mise en œuvre d'une barrière hydraulique. Les travaux de reconnaissance auront une incidence limitée sur le milieu naturel et les eaux souterraines et superficielles ainsi qu'une incidence limitée dans le temps (durée des essais cumulée estimée à 1,5 mois, incluant les terrassements et la mise en place). Une modélisation hydrogéologique de la nappe alluviale du Rhone et de l'effet de la future barrière hydraulique sera réalisée dans le cadre d'une thèse CIFRE menée conjointement avec l'Université d'Avignon. Les essais envisagés dans le cadre des travaux de reconnaissance serviront également à compléter les données bibliographiques disponibles dans le secteur pour

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom lassalle

Prénom sandrine

Qualité du signataire Ingenieure support technique ressources en eau

À Lentilly

Fait le 19-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)